

Comité de projet n°2

Projet éolien du Bois Laurent

Salle des fêtes du Plessier-sur-Saint-Just – Jeudi 13 juin 2024

Préambule

Depuis 2021 la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune du Plessier-sur-Saint-Just.

Depuis, Enertrag travaille de concert avec les élus du Conseil Municipal, les agriculteurs et les habitants dans le cadre d'une grande démarche de concertation.

Les études ont bien avancé et, suite au 1^{er} Comité projet, Enertrag a déterminé l'implantation définitive des éoliennes.

L'objet de ce 2nd comité de projet est de présenter le projet final à l'ensemble des élus dans un rayon de 6 km de la zone d'étude et répondre à d'éventuelles demandes du 1^{er} Comité projet.

Table des matières

Préambule	1
Participants	2
Synthèse des échanges et prise de décisions	3
Echanges quant au projet	3
Echanges quant aux enjeux du territoire	4
Echanges quant au démantèlement	4
Libre discussion sur l'énergie	5
Echanges quant aux retombées locales	5
Conclusion	6

Participants

Présents :

Mme Maryse LEFEVRE, maire du Plessier-sur-Saint-Just
M. Serge GAMAIN, 1^{er} adjoint du Plessier-sur-Saint-Just
Mme Odile PFEIFFER, 2^{ème} adjointe du Plessier-sur-Saint-Just
Mme Clara LAHIANI, conseillère municipale du Plessier-sur-Saint-Just
M. Christian LE LOUARN, conseiller municipale du Plessier-sur-Saint-Just

M. Franck VILLENEUVE, 1^{er} adjoint d'Angivillers

M. Paul PELLET, chef de projet, Enertrag
M. RICOSSE, responsable concertation et communication, Enertrag

Excusés :

M. Alain LEBRUN, maire de Saint-Martin-aux-Bois

Absents :

M. Olivier DE BEULE, Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard et maire de Gannes
Mme Elisabeth VAN DE WEGHE, maire d'Angivillers
M. Dominique DUFRESNES, maire d'Ansauvillers
Mme Astride LEQUEN, maire d'Avrechy
M. Éric WAFFELAERT, maire de Brunvillers-la-Motte
M. Didier DUPONT, maire de Catillon-Fumechon
M. Aline LARUE, maire de Coivrel
M. Philippe HAZARD, maire de Crèvecœur-le-Petit
M. Philippe FARCE, maire de Cuignières
M. Jean-Michel HOEDT, maire d'Erquinvillers
M. Olivier COULON, maire de Fournival
M. Julien BONNEMENT, maire de Léglantiers
M. Michaël NEGI, maire de Lieuvillers
M. Denis FLOUR, maire de Maignelay-Montigny
M. Xavier DENEUFBOURG, maire de Montiers
Mme Stéphanie BENABBAS, maire de Noroy
Mme Sylvie SOUDET, maire de Nourard-le-Franc
M. Samuel DOVERGNE, maire de Plainval
M. Bruno RABUSSIÉ, maire de Pronleroy
M. Alain BAUDIN, maire de Quinquempoix
M. Bernard MERLIN, maire de Ravenel
M. Xavier MATTE, maire de Sains-Morainvillers
M. Bernard BUBOUIL, maire de Saint-Just-en-Chaussée
M. Pascal THEOPHILE, maire de Saint-Remy-en-l'Eau
M. Jean-Pierre GOURDOU, maire de Valescourt

Synthèse des échanges et prise de décisions

La réunion a débuté par une présentation des éléments clés du projet et des études en cours par M. Pellet, dont le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Tous les éléments sont également disponibles sur le site Internet du projet : <https://www.projeteolien-leplessiersursaintjust.fr/>

Echanges quant au projet

M. PELLET présente des éoliennes plus puissantes, ce qui était une remarque de M. DE BEULE lors du 1^{er} Comité projet.

Elu, Plessier : Est-ce que c'est le préfet qui décide de l'implantation des éoliennes et des études ?

M. PELLET, Enertrag : Non, c'est nous qui proposons l'implantation qui nous semble la plus adaptée au territoire selon la concertation et le retour des bureaux d'études, et la Préfète peut ensuite décider d'autoriser, autoriser partiellement ou refuser le parc éolien.

Elu, Plessier : Même si toutes les études techniques sont « OK » la préfète peut-elle renoncer au projet ?

M. PELLET, Enertrag : Oui tout à fait. Elle peut refuser un projet même si les études, les services instructeurs et l'enquête publique sont favorables. Néanmoins sa décision doit être justifiée. La Cour d'Appel de Douai est ainsi revenue sur beaucoup d'arrêtés de refus délivrés dans les Hauts-de-France.

Elu, Plessier : Si le projet est accepté par le préfet, reste-t-il des études ou on peut construire directement ?

M. PELLET, Enertrag : Il restera des études préalables à la construction (géotechniques, archéologiques selon prescriptions de la DRAC etc.), ainsi que le financement du projet pour notamment obtenir un tarif d'électricité auprès de la Commission de Régulation de l'Energie et un financement de banques.

Elu, Plessier : Avez-vous rencontré la préfète pour avoir un premier avis ?

M. PELLET, Enertrag : Non et c'est rarement le cas. Nous pourrions en revanche avoir une réunion de cadrage avant notre dépôt avec les services de l'Etat.

M. VILLENEUVE, Angivillers : Il y a beaucoup de projets dans le secteur et les éoliennes sont toujours à bordure des limites de commune.

M. PELLET, Enertrag : Oui souvent car on cherche à s'éloigner le plus possible de toutes les habitations.

M. VILLENEUVE, Angivillers : Oui mais du coup ce sont parfois les villages voisins qui sont le plus impactés.

M. PELLET, Enertrag : Ce n'est pas le cas ici. Le projet est à peu près équidistant du Plessier et Ravenel (plus d'1 km), et Plainval et Angivillers sont bien plus éloignés.

M. VILLENEUVE, Angivillers : Oui c'est vrai ici, mais ce n'est pas vrai partout.

M. PELLET, Enertrag : Vous avez raison. Les développeurs travaillent souvent en 1^{er} lieu avec la ou les communes d'implantation, et cherchent à répondre dans un 1^{er} temps à leurs demandes, ce qui n'est pas toujours le mieux pour les communes qui ne travaillent pas avec eux.

Echanges quant aux enjeux du territoire

Elu, Plessier : Les enjeux de biodiversité peuvent-ils être un frein à la construction si les enjeux sont forts ?
M. PELLET, Enertrag : La DREAL refuse catégoriquement toute éolienne dans des enjeux forts.

Elu, Plessier : A combien de distance est la proche des éoliennes ?

M. PELLET, Enertrag : Je n'ai plus la distance exacte en tête mais plus de 1 km puisque la zone d'étude a été définie à la demande de la mairie du Plessier selon ce critère.

EDIT : 1200m au Plessier, 1300m à Ravenel, 2100m jusqu'au bourg de Plainval (1270m de la ferme de Lèvreumont), 2700m à Angivillers.

Echanges quant au démantèlement

Elu, Plessier : Que deviennent les éoliennes après 20-30 ans ?

M. PELLET, Enertrag : Il y a 3 cas.

- 1) Les éoliennes sont démantelées complètement, fondations incluses.
- 2) Les éoliennes sont renouvelées à l'identique (on parle de « revamping »). C'est très rare comme cas, car en 20 ans la technologie a beaucoup évolué, certaines éoliennes n'existent même plus.
- 3) Les éoliennes sont remplacées par des nouvelles générations. On parle de « repowering » (ou rétrofitage selon M. DE BEULE lors du 1^{er} Comité).

Elu, Plessier : Si l'éolienne est hors-service peut-on changer les pièces ?

M. PELLET, Enertrag : Oui. Enertrag reste exploitant de ses parcs. Nous nous chargeons à la fois de l'exploitation, de la maintenance, et des inspections. Nous travaillons en étroite collaboration avec les constructeurs des éoliennes.

Elu : Où sont fabriquées les éoliennes ?

M. PELLET, Enertrag : En Europe on installe des éoliennes européennes. En pratique, nous installons des éoliennes qui proviennent principalement (selon les modèles et les morceaux) du Danemark, d'Allemagne et de France.

Elu, Plessier : Doit-on refaire les études pour mettre des nouvelles éoliennes à la place des anciennes ?

M. PELLET, Enertrag : Ca dépend. Si le nombre d'éoliennes n'augmente pas, que la position des éoliennes ne varie pas et que leur hauteur augmente de moins de 10%, alors il suffit de porter à connaissance du Préfet la modification du projet.

Entre 10 et 50% d'augmentation de hauteur et pour une faible modification de position, c'est aux services instructeurs d'apprécier si un porter-à-connaissance est suffisant ou s'il faut refaire des études complètes. En pratique, on considère généralement qu'un déplacement supérieur à un survol (longueur d'une pale) ou une augmentation de la hauteur supérieure à 20% implique une nouvelle étude complète.

Elu, Plessier : Vous enlevez tout ? Il doit y avoir beaucoup de béton là-dessous !

M. PELLET, Enertrag : Oui effectivement mais c'est une obligation réglementaire. On doit même remettre le même type de terre à la place. La seule exception, c'est qu'on nous demande généralement de laisser nos chemins.

Elu, Plessier : Est-il possible de réutiliser les fondations des éoliennes ?

M. PELLET, Enertrag : Non, les fondations sont dimensionnées par rapport aux éoliennes. Plus une éolienne a un diamètre de pale important, plus elle capte de vent et donc plus sa résistance au vent – et donc sa dimension – doit être importante. Chaque fondation est donc dimensionnée par rapport au vent et au modèle d'éolienne retenu.

M. VILLENEUVE, Angivillers : Vous n'êtes pas obligés d'extraire l'entièreté du béton au moment du démantèlement. Vous pouvez avoir une dérogation si l'impact environnemental est trop important.

M. PELLET, Enertrag : Nous en avons parlé la dernière fois. Enertrag n'a encore jamais rencontré le cas. Et faut-il aussi prouver cet impact.

Elu, Plessier : J'ai entendu qu'il y avait une provision pour le démantèlement des éoliennes. Comment ça marche ? Elle est de combien ? On m'a parlé de 50 k€.

M. PELLET, Enertrag : Au moment de la construction, nous versons une somme réglementairement fixée à un organisme de consignment comme la Caisse des Dépôts.

Le montant a plusieurs fois variés : 50 k€/éolienne, 50 k€/éolienne + 10 k€/MW au-dessus de 2 MW, 50 k€+25 k€/MW au-dessus de 2 MW, et désormais 75 k€/éolienne + 25 k€/MW au-dessus de 2 MW. Et à cela s'ajoute l'indexation calculée par l'Etat chaque année.

Ensuite, j'anticipe la question, le montant de la provision ne suffit pas. Alors pourquoi l'Etat s'embête-t-il à réévaluer régulièrement les montants de provision ? Cela s'explique par le fait que les éoliennes en fin de vie ont toujours une valeur, car constituées d'acier, d'aluminium, de béton et d'autres matériaux qui ont eux-mêmes de la valeur. L'Etat calcule donc la provision comme la différence entre le coût de démantèlement et la valeur du parc éolien en fin de vie. Les premiers retours d'expérience montrent que le calcul est plutôt juste.

Libre discussion sur l'énergie

Les participants ont partagé un beau moment d'échanges où de nombreux sujets d'actualités ont été abordés : prix de l'électricité, marché européen, mix électrique, bilan carbone des sources de production d'électricité, l'énergie dans son ensemble, l'électrification des usages (transport et chauffage), la PPE, l'actualité politique, le mix énergétique de demain...

Echanges quant aux retombées locales

Mme PFEIFFER, Plessier : Les 200 000 euros de mesures d'accompagnement on peut en faire ce qu'on veut ?

M. PELLET, Enertrag : Non. Les mesures doivent être d'intérêt collectif et être liées au développement durable / transition écologique/énergétique / parc éolien.

Plusieurs idées ont été formulées lors d'un atelier de co-construction dans le cadre de notre démarche de concertation. Des agriculteurs ont également formulées des idées.

Mme LAHIANI, Plessier : La commune perçoit-elle d'autres retombées financières ? Liées à la production d'électricité ?

M. PELLET, Enertrag : Les retombées associées au parc éolien sont les suivantes :

- Il y a la fiscalité : elle est réglementairement fixée, indépendante de la volonté d'Enertrag et évolue selon les lois finance. Vous pouvez actuellement tabler sur plus de 10 000 €/MW/an pour les collectivités, soit environ 10 000 €/éolienne/an pour la commune. La quasi-totalité est proportionnelle à la puissance installée, et donc indépendante de la production réelle.
- Il y a les loyers pour les propriétaires et exploitants concernés.
- Il y a les mesures que nous proposons. Ici nous avons convenu d'un budget de 50 000 €/éolienne.
- En retombées indirectes, nous favorisons l'emploi local. Nous sommes passés par des prestataires locaux recommandés par la commune pour l'entretien du mât de mesure et le géomètre, ainsi qu'un bureau d'étude paysager de Grandfresnoy pour nos études.

Ensuite non il n'y a pas de retombées liées à la production d'énergie en tant que tel, à moins de devenir actionnaire. Le principe de péréquation tarifaire étant réglementaire en France, nous ne pouvons pas proposer de tarif préférentiel d'électricité pour le moment aux habitants.

Mme LAHIANI, Plessier : Et on pourrait devenir actionnaires au niveau de la commune ?

M. PELLET, Enertrag : Nous pouvons en discuter. Nous l'avons brièvement évoqué il y a environ 2 ans, mais comme il n'y avait pas d'intérêt particulier de la commune nous ne sommes jamais revenu dessus. Ce n'est pas le modèle économique standard d'Enertrag, mais je peux étudier cela avec ma Direction.

Mme LAHIANI, Plessier : Nous serions preneurs de toute documentation que vous pourriez nous apporter à ce sujet.

Conclusion

Les participants ont bien noté de l'implantation du projet et remercient Enertrag pour ces éléments.

Il s'agit de la dernière réunion du Comité projet. Le compte-rendu sera publié sur le site Internet du projet.

Le travail continue entre Enertrag et Le Plessier.

Un Conseil Municipal se tient fin de semaine au Plessier où sera abordé le sujet des zones d'accélération des EnR.

Enertrag doit revenir vers la mairie pour proposer des dates pour une réunion après les élections pour discuter des mesures à mettre en place autour du projet éolien, une réunion avec le Conseil Municipal à la rentrée pour rediscuter des chemins maintenant que l'implantation est arrêtée et mettre à jour la convention signée en 2021 et éventuellement les zones d'accélération si le sujet n'est pas clos avant, ainsi qu'un forum d'information pour communiquer l'implantation finale